

JOURNAL DE LYON

Administration et Rédaction : rue de l'Hotel-de-Ville, 41.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

<p>La rédaction ne répond pas des communications émanant de personnes anonymes. — Toute lettre non adressée ou insuffisamment adressée sera rigoureusement refusée.</p>	<p>Rédacteur en chef : A. SCENEGANS Ancien député de la Seine</p>	<p>ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne</p>	<p>PRIX DE L'ABONNEMENT : Ville de Lyon... Trois mois : 9 fr. Six mois : 15 fr. Un an : 36 fr. Département du Rhône... 10 fr. 20 fr. 40 fr. Autres départements... 12 fr. 23 fr. 46 fr. Pour l'Etranger, le port en sus.</p>	<p>LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.</p>	<p>Gérant : C. BENOIT-GONIN Dépositaire de la Loi.</p>	<p>Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.</p>
---	--	--	--	---	---	--

NOUVELLES DU JOUR

20 mars.

Le rapport sur le projet de loi portant approbation de la convention avec l'Allemagne a été déposé hier par M. Victor Lefranc. L'honorable ancien ministre a rappelé que c'est une heureuse mesure patriotique de la nation et à l'attitude inspirée du terme de l'occupation étrangère. Faisant appel aux sentiments élevés des membres de la représentation nationale, il a exprimé l'espoir que, dans une séance ultérieure, cette unanimité nationale, l'affermissement de ses destinées des grands jours, que commandent le respect des lois et la persévérance; il faut le respect des lois; il faut former des mœurs républicaines; il faut enfin tout particulièrement l'instruction universelle embrassant toutes les classes de la société, pour que la République ne reste pas un arbre sans racines et sans fruits.

On n'oublie jamais que l'ignorance sera toujours exploitée par les ennemis de la liberté. On doit donc apporter à l'œuvre de la consolidation des institutions républicaines, une certaine confiance et ne pas les condamner avant d'en avoir fait un essai loyal et sérieux de quelque durée.

La République française qui, quoi qu'on dise, existe en réalité et comme état légal, n'a qu'une durée de deux ans. Nous entendons trop souvent et avec regret lui contester toute vitalité. Il sera cependant permis à des citoyens d'une république, qui se réjouit d'une existence heureuse de plus de cinq siècles, d'avoir plus de confiance dans les institutions républicaines.

Il est vrai qu'une durée de deux ans, c'est peu lorsqu'il s'agit de la vie politique d'un peuple. Cette courte durée au milieu des difficultés si énormes et si variées, qui ont accompagnées la fondation de cette nouvelle République, est néanmoins de nature à nous inspirer de la confiance dans son avenir.

N'est-ce pas à l'abri de cette jeune République que les pouvoirs légaux du pays ont réussi à vaincre une insurrection formidable et à rétablir l'ordre et la sûreté, non seulement dans la capitale, mais dans toute la France? N'est-ce pas cette même République, à laquelle le crédit de l'Europe, le crédit du monde entier, s'est empressé d'offrir beaucoup plus de milliards qu'elle n'en demandait pour faciliter et accélérer le paiement d'une dette de guerre colossale? N'est-ce pas cette même République, qui a su devancer de beaucoup les termes convenus pour le paiement de cette dette, et qui a obtenu ces derniers jours l'assurance positive de l'évacuation entière du territoire français dans un avenir prochain?

N'est-ce pas sans cette jeune République enfin que l'industrie et le commerce ont repris un essor tel qu'on ne pouvait l'attendre si peu de temps après les désastres dont la France a été le théâtre? N'oublions pas que cet essor aurait été plus grand encore, si des dissentiments sur les principes fondamentaux de la vie industrielle et commerciale n'avaient pas provoqué certaines inquiétudes.

Je termine en exprimant des vœux, dont je suis profondément pénétré et qui, j'en suis sûr, sont aussi les vôtres.

Que les Français de toutes les classes sociales et tous les partis sachent unir leurs forces dans l'intérêt public; qu'ils mettent au-dessus des prétentions et des passions des partis l'amour de la patrie.

Que le chef du gouvernement, qui a déjà rendu des services si éminents à son pays, continue, malgré toutes les difficultés qu'il rencontre, à lui vouer, avec le même courage et les mêmes talents, cette activité infatigable et ce dévouement patriotique qui lui ont assuré la plus vive reconnaissance de toute la nation!

Que la nouvelle République, dans sa ferme consolidation, devienne une garantie de l'ordre, du travail, de la liberté, du progrès; et elle pourra compter toujours davantage, en cultivant en même temps des rapports d'amitié avec les autres peuples, sur la confiance et les sympathies de toutes les nations.

Je porte mon toast à la République française et à la prospérité de la France!

Quelle est cette « base d'arrangement provisoire »? Nous ne le savons pas. Aurions-nous affaire à la fameuse commission intermédiaire de M. le secrétaire général de la préfecture du Rhône? Nous attendrons, pour croire à la réalité d'une mesure aussi impolitique et aussi dangereuse, que nous soyons éclairés plus complètement. Nous nous bornons pour aujourd'hui à répéter à ceux qui demandent à cor et à cris cette bienheureuse commission municipale, la question que nous leur avons déjà posée et à laquelle ils n'ont pas répondu :

« Accepteriez-vous d'en faire partie? »

Quoi qu'il en soit, il est un fait que nous sommes heureux de noter et de signaler tout particulièrement; nous voulons parler de l'opinion exprimée par M. le président de la République dans son entrevue avec MM. les commissaires. M. Thiers estime que « la situation de Lyon ne présente pas le caractère de gravité dont on a parlé; d'après des rapports qu'il a reçus, il n'y aurait rien qui fût de nature à motiver d'urgence une loi exceptionnelle. »

Nous constatons avec une grande satisfaction que les renseignements recueillis par M. le président de la République s'accordent complètement avec l'opinion que nous n'avons cessé d'exprimer ici. Cette opinion et ces renseignements ne sont pas ceux que la préfecture du Rhône a essayé de faire accepter et dont M. le secrétaire général s'est constitué à Versailles l'avocat d'office. Il serait heureux pour notre ville que MM. les commissaires de l'Assemblée voussent bien eux aussi contrôler les informations qui leur sont envoyées de Lyon, et que, imitant le chef de l'Etat, ils ne s'en rapportassent pas uniquement à des appréciations gratuitement alarmistes et parfaitement erronées.

Nous disions hier que nous défendions le gouvernement lui-même contre des fonctionnaires dévoyés ou trop zélés. Nous ne pensions pas que l'événement nous donnerait si tôt et si complètement raison et que nous aurions le témoignage de M. le président de la République lui-même pour confirmer cette opinion.

La chose ne sera pas trop difficile si, comme nous l'espérons, le gouvernement actuel fait les élections prochaines et consulte franchement les électeurs, sans essayer de s'imposer à eux. Mais ce sera une occasion rare et exceptionnelle dont il convient de profiter pour diminuer le grand vice de nos institutions, l'excès des attributions du pouvoir central, qui le tente si souvent de faire prévaloir sa volonté, ou même ses caprices sur le vœu des électeurs.

On peut tirer à cet égard un grand enseignement du contraste de ce qui vient de se passer en France et en Angleterre. Voilà tantôt quatre mois passés chez nous à lutter pour obtenir un gouvernement de combat, ou tout au moins de résistance, qui fit les élections prochaines. Que voulaient, au fond, ceux qui exigeaient ce gouvernement? Un pouvoir qui mit toute son énergie à leur service contre les électeurs, dans l'espoir que, par ce moyen, ils pourraient s'imposer et prévaloir, même contre la volonté du pays. Qui ne se rappelle les longues périodes et les misères de cette lutte désespérée?

En Angleterre aussi la question se pose de savoir quel parti fera les élections. Le ministère se retire devant un vote de la Chambre et les chefs de l'opposition.

On causait, je parlais de botanique et le beau-père s'écriait :

« Oui, je comprends cela! De mon temps c'était affaire de grands savants. Nous autres dans nos montagnes, nous n'entendions parler de M. de Buffon, de Linné, de Jussieu, que par hasard. Ah! que nous aurions pourtant été bien placés pour étudier l'herbage des Vosges, et rendre aux savants de vrais services; mais on ne pensait pas à nous, et toute la science des plantes, qui devrait être répandue jusqu'au fond des hameaux, est dans les bibliothèques des grandes villes. »

Il s'égarait, non sans conserver un regret des belles années perdues au milieu de toutes ces richesses.

Après cela, son amour à lui, c'était la musique!... Nous avions un petit clavecin de quatre octaves dans la salle à manger, et la nuit venue, les volets fermés, le père Labadie s'asseyait dans son fauteuil de cuir, ses larges pieds sur les pédales et ses mains osseuses sur les touches noires, jouant des *requiem*, des *alleluia*, des *in excelsis*, accompagnant le plain-chant qu'il se figurait entendre, et se balançant les yeux en l'air, avec un véritable attendrissement. Il possédait une caisse pleine de vieilleries d'anciens maîtres allemands, qu'il élevait jusqu'aux nues, et tout le pays savait que le père Labadie, des Chauxmes, était le premier organiste parmi les catholiques. Les Luthériens en ont beaucoup de bons, ils s'adonnent à la musique et s'en font un grand honneur. Je n'espérais pas devenir jamais aussi fort que le beau-père; mais grâce à ses bonnes leçons, j'en sus bientôt tout ce que Letcher de Dabo, ce qui suffisait pour tenir l'orgue, même dans les occasions solennelles, comme les jours de confirmation, en présence de Mgr de Forbin-Janson, l'évêque de notre diocèse.

Malgré le grand âge du beau-père et sa faiblesse, nous avions donc toutes les raisons d'être heureux; j'avais pris sa place à l'école, à la mairie, à l'église, à l'arpentage, aux ventes de coupes; j'étais adopté par la commune, qui me donnait trois cents francs de fixe; avec ce qui me revenait comme organiste, comme chantre, aux baptêmes, aux mariages, aux décès, et les cinquante sous des parents par élève chaque hiver, les cadeaux du nouvel an et le reste, cela montait bien à huit cents francs. Le petit jardin de la maison d'école, que ma femme et moi nous cultivions nous-mêmes, nous donnait des légumes pour l'année; nous élevions aussi un porc, que le hardier Bathazar monait à la grande, en récompense des peines que je prenais avec son garçon. Enfin tout allait bien, et je suivais la recommandation du beau-père, de ne jamais entrer dans une dispute du village M. le curé Jannequin s'intéressait à nous; il aimait à me parler de ses abeilles; c'est moi qui soignais le miel de ses ruches en automne, et il ne manquait jamais de nous en envoyer un beau rayon.

C'était un de ces vieux curés, revenus de l'émigration pleins d'expérience et de sagesse, parlant bien, lentement, avec bon sens, faisant des prédications courtes, et tâchant de gagner leur dernière demeure sans nouveaux accidents. Il en avait tant vu, tant vu de toutes sortes, que l'exaltation des jeunes prêtres, du père Tain et des missionnaires parcourant toute la France pour convertir les hérétiques, lui faisait lever les épaules. Deux ou trois fois étant ensemble seuls dans son jardin, derrière le presbytère, au moment où le facteur venait d'apporter la gazette et qu'il y jetait les yeux, je l'ai vu devenir blanc comme un linge.

Florence, me disait-il en levant la main, ces jeunes gens nous perdront tous. Seigneur Dieu, faut-il donc que l'expérience des anciens ne profite pas à ceux qui les suivent? Nos fautés, si durement expiées, n'ont donc éclairé personne!... Quel malheur!

Et puis s'arrêtait, il murmurait :

« Songeons à autre chose! »

Cela ne l'empêchait pas d'être sévère dans l'accomplissement de ses devoirs, et de mériter la vénération de tout le pays.

Cinq ans après nous arrivés au village, le père Labadie mourut. Il s'éteignit doucement un soir. C'est la première grande douleur que j'éprouvai dans ma nouvelle famille. Ma femme et moi tombâmes deux fois; elle ne put aller à l'enterrement, où toute la montagne accourut, et moi je fus obligé de tenir l'orgue, pleurant comme un enfant; je fus obligé de le conduire, comme chantre, au petit cimetière du village. Ah! l'idée de Dieu peut seule nous soulager dans de pareils moments, l'idée de celui qui récompense la vie du juste, et qui le recueille dans son sein après le travail pénible, les chagrins et les soucis supportés avec courage en ce monde.

Longtemps la tristesse fut chez nous; la place d'un grand-père était vide, on y portait les yeux en pensant :

avec des gouvernements qui voulaissent bien ne pas trop la contrarier et la laisser en paix.

Le problème à résoudre aujourd'hui, c'est d'obtenir un gouvernement qui réalise ces conditions, en définitive assez modestes, et qui pourtant n'ont presque jamais été remplies. Cela ne veut pas dire que le gouvernement à obtenir doit contenir tout le monde, mais qu'il ne doit être l'ennemi d'aucun parti et n'en réduire aucun au désespoir.

Pour cela, il faut sans aucun doute que le gouvernement à venir soit républicain; mais il ne suffirait pas qu'il en portât le titre; il faut encore qu'il défende avec une inébranlable fermeté la liberté générale des citoyens, que l'on appelle souvent l'ordre public; il faut aussi qu'il n'attende lui-même à la liberté de personne, qu'il se contente de l'exercice de ses attributions, sans prétendre user de tout son pouvoir pour imposer ses opinions particulières et ses préférences.

Mais ce gouvernement ne saurait être obtenu que par le concours de tous et particulièrement de la masse de la nation, trop habituée à se désintéresser des élections et de tout ce qui constitue la vie publique. En effet, la masse de ceux dont toute l'ambition politique est d'avoir un bon gouvernement, peut l'avoir, si elle veut se donner la peine de le choisir; elle ne saurait l'avoir si elle s'abstient ou si elle se laisse conduire comme un troupeau.

Car, à côté de ceux qui ont l'ambition d'être bien gouvernés, il y a ceux qui ont l'ambition de gouverner eux-mêmes ou de participer au gouvernement à un degré quelconque. Ceux-là constituent l'état-major des partis et n'ont garde de s'abstenir; ils agissent, au contraire, avec toute l'activité et l'énergie de l'intérêt privé; ils ne sauraient transiger, parce qu'ils apportent dans les luttes politiques des prétentions exclusives. Ce sont eux qui poussent tout à outrance et ne savent comprendre que la lutte dont les places sont le prix; ce sont eux qui, trop souvent, ont déçu les électeurs et obtenu leurs suffrages. On ne saurait trop se défier d'eux, quel que soit le drapeau qu'ils couvrent, ni mettre un trop grand soin à les reconnaître.

La chose ne sera pas trop difficile si, comme nous l'espérons, le gouvernement actuel fait les élections prochaines et consulte franchement les électeurs, sans essayer de s'imposer à eux. Mais ce sera une occasion rare et exceptionnelle dont il convient de profiter pour diminuer le grand vice de nos institutions, l'excès des attributions du pouvoir central, qui le tente si souvent de faire prévaloir sa volonté, ou même ses caprices sur le vœu des électeurs.

On peut tirer à cet égard un grand enseignement du contraste de ce qui vient de se passer en France et en Angleterre. Voilà tantôt quatre mois passés chez nous à lutter pour obtenir un gouvernement de combat, ou tout au moins de résistance, qui fit les élections prochaines. Que voulaient, au fond, ceux qui exigeaient ce gouvernement? Un pouvoir qui mit toute son énergie à leur service contre les électeurs, dans l'espoir que, par ce moyen, ils pourraient s'imposer et prévaloir, même contre la volonté du pays. Qui ne se rappelle les longues périodes et les misères de cette lutte désespérée?

En Angleterre aussi la question se pose de savoir quel parti fera les élections. Le ministère se retire devant un vote de la Chambre et les chefs de l'opposition.

On causait, je parlais de botanique et le beau-père s'écriait :

« Oui, je comprends cela! De mon temps c'était affaire de grands savants. Nous autres dans nos montagnes, nous n'entendions parler de M. de Buffon, de Linné, de Jussieu, que par hasard. Ah! que nous aurions pourtant été bien placés pour étudier l'herbage des Vosges, et rendre aux savants de vrais services; mais on ne pensait pas à nous, et toute la science des plantes, qui devrait être répandue jusqu'au fond des hameaux, est dans les bibliothèques des grandes villes. »

Il s'égarait, non sans conserver un regret des belles années perdues au milieu de toutes ces richesses.

Après cela, son amour à lui, c'était la musique!... Nous avions un petit clavecin de quatre octaves dans la salle à manger, et la nuit venue, les volets fermés, le père Labadie s'asseyait dans son fauteuil de cuir, ses larges pieds sur les pédales et ses mains osseuses sur les touches noires, jouant des *requiem*, des *alleluia*, des *in excelsis*, accompagnant le plain-chant qu'il se figurait entendre, et se balançant les yeux en l'air, avec un véritable attendrissement. Il possédait une caisse pleine de vieilleries d'anciens maîtres allemands, qu'il élevait jusqu'aux nues, et tout le pays savait que le père Labadie, des Chauxmes, était le premier organiste parmi les catholiques. Les Luthériens en ont beaucoup de bons, ils s'adonnent à la musique et s'en font un grand honneur. Je n'espérais pas devenir jamais aussi fort que le beau-père; mais grâce à ses bonnes leçons, j'en sus bientôt tout ce que Letcher de Dabo, ce qui suffisait pour tenir l'orgue, même dans les occasions solennelles, comme les jours de confirmation, en présence de Mgr de Forbin-Janson, l'évêque de notre diocèse.

Malgré le grand âge du beau-père et sa faiblesse, nous avions donc toutes les raisons d'être heureux; j'avais pris sa place à l'école, à la mairie, à l'église, à l'arpentage, aux ventes de coupes; j'étais adopté par la commune, qui me donnait trois cents francs de fixe; avec ce qui me revenait comme organiste, comme chantre, aux baptêmes, aux mariages, aux décès, et les cinquante sous des parents par élève chaque hiver, les cadeaux du nouvel an et le reste, cela montait bien à huit cents francs. Le petit jardin de la maison d'école, que ma femme et moi nous cultivions nous-mêmes, nous donnait des légumes pour l'année; nous élevions aussi un porc, que le hardier Bathazar monait à la grande, en récompense des peines que je prenais avec son garçon. Enfin tout allait bien, et je suivais la recommandation du beau-père, de ne jamais entrer dans une dispute du village M. le curé Jannequin s'intéressait à nous; il aimait à me parler de ses abeilles; c'est moi qui soignais le miel de ses ruches en automne, et il ne manquait jamais de nous en envoyer un beau rayon.

C'était un de ces vieux curés, revenus de l'émigration pleins d'expérience et de sagesse, parlant bien, lentement, avec bon sens, faisant des prédications courtes, et tâchant de gagner leur dernière demeure sans nouveaux accidents. Il en avait tant vu, tant vu de toutes sortes, que l'exaltation des jeunes prêtres, du père Tain et des missionnaires parcourant toute la France pour convertir les hérétiques, lui faisait lever les épaules. Deux ou trois fois étant ensemble seuls dans son jardin, derrière le presbytère, au moment où le facteur venait d'apporter la gazette et qu'il y jetait les yeux, je l'ai vu devenir blanc comme un linge.

Florence, me disait-il en levant la main, ces jeunes gens nous perdront tous. Seigneur Dieu, faut-il donc que l'expérience des anciens ne profite pas à ceux qui les suivent? Nos fautés, si durement expiées, n'ont donc éclairé personne!... Quel malheur!

Et puis s'arrêtait, il murmurait :

« Songeons à autre chose! »

Cela ne l'empêchait pas d'être sévère dans l'accomplissement de ses devoirs, et de mériter la vénération de tout le pays.

Cinq ans après nous arrivés au village, le père Labadie mourut. Il s'éteignit doucement un soir. C'est la première grande douleur que j'éprouvai dans ma nouvelle famille. Ma femme et moi tombâmes deux fois; elle ne put aller à l'enterrement, où toute la montagne accourut, et moi je fus obligé de tenir l'orgue, pleurant comme un enfant; je fus obligé de le conduire, comme chantre, au petit cimetière du village. Ah! l'idée de Dieu peut seule nous soulager dans de pareils moments, l'idée de celui qui récompense la vie du juste, et qui le recueille dans son sein après le travail pénible, les chagrins et les soucis supportés avec courage en ce monde.

Longtemps la tristesse fut chez nous; la place d'un grand-père était vide, on y portait les yeux en pensant :

position sont appelés à le remplacer. Les a-t-on vus se précipiter sur les portefeuilles, remplir de clameurs et de rhétorique les journaux et le parlement? Pas du tout. Ils croient qu'il est plus difficile pour eux que pour les ministres sortants d'avoir une majorité normale et ils refusent, sans s'émouvoir, tout simplement.

Pourquoi? Parce qu'il leur importe peu que les élections soient faites par eux-mêmes ou par leurs adversaires; parce que, quels que soient les députés du gouvernement, ils ne sauraient intervenir pour fausser les élections et s'imposer au pays. Il ne s'agit pas pour eux d'être ou de ne pas l'être; ils savent que la possession du gouvernement n'augmentera pas beaucoup leur influence et que sa perte ne diminuera pas beaucoup celle des ministres sortants. Ils savent qu'en tout cas, c'est l'électeur, c'est la nation qui décide et se gouverne et à la droiture de se gouverner.

Ah! si les hommes qui représentent nos partis parvenaient à considérer les choses de ce point de vue si simple et si élevé, que ne pourraient-ils pas espérer de notre pays? Mais que ne peut-on pas croire pour lui si la masse de ceux qui n'aspirent qu'à être gouvernés continue à se laisser mener et jouer par ceux qui aspirent à gouverner?

Courcelle SENEUIL.

S'il est une nation dont la France puisse accepter les conseils, c'est bien assurément de cette intelligente nation suisse, de cette petite république sage, modérée et progressive, qui, seule, au plus fort de nos désastres, nous a donné des signes non équivoques de sa sympathie et de la façon dont elle comprend le lien de solidarité qui doit unir tous les peuples.

M. Kern, ministre suisse à Paris, vient, dans le banquet de la société helvétique de bienfaisance, de porter à la France un toast sur les paroles duquel tout Français, tout républicain, quelle que soit sa nuance, devrait sérieusement méditer.

La République, nous l'avons, et ce gouvernement auquel quelques-uns ne croient pas, a accompli en deux ans une œuvre prodigieuse, gigantesque; elle a relevé la France épuisée par la guerre étrangère et la guerre civile, elle a ramené la confiance et la prospérité.

Mais, les républicains ne se fondent pas en un jour, comme dit M. Kern, et si nous voulons fonder la nôtre il faut, M. Thiers nous l'a répété bien des fois, il faut surtout être sage. M. Kern, le républicain suisse, pense en cela comme M. Thiers, et c'est dans l'expérience des affaires de son pays qu'il puise les conseils fraternels dont il voudrait voir la France faire son profit pour le triomphe de la liberté.

Notre banquet de l'année dernière était le premier après les terribles événements d'une double guerre dont je ne veux pas renouveler les désolants souvenirs.

Permettez-moi de rappeler un seul fait : Vous avez applaudi et sûrement avec la même émotion que moi, que, depuis notre dernière réunion, nos compatriotes en Suisse se sont empressés, partout où des soldats français ont succubé sur notre territoire à leurs souffrances, d'ériger, avec une spontanéité touchante, des monuments funèbres à leur mémoire. Les inscriptions de ces monuments modestes expriment toutes la même pensée, cette belle vérité : « Que la solidarité dans le malheur ne doit pas s'arrêter aux poteaux des limites géographiques; qu'elle est un devoir d'humanité entre les nations comme entre les individus. »

« Il n'est plus là... Il ne reviendra plus... Nous ne l'entendrons plus! »

Et le petit clavecin aussi se taisait; on avait peur de le toucher et d'entendre frémir ses cordes.

Le malheur nous avait frappés en automne, après la rentrée des régains, quand les enfants mènent le bétail à la pâture. Dans ce temps, il ne restait à l'école que cinq ou six élèves, les enfants des riches. Une grande salle d'école vide, je ne sais rien de plus triste; ceux qui restent ne travaillent plus, ils s'ennuient à regarder le soleil au fenêtré; ils attendent la fin de la classe, ils se font des signes et même ils se disputent tout bas entre eux. — Alors, la tête entre les mains, je pensais tout le temps au beau-père.

Ce fut un grand soulagement pour moi de voir tomber les premières neiges et les bancs se remplir de nouveau. Les cris des enfants le matin, en entrant à la file et tirant leur petit bonnet de laine : « Bonjour, monsieur Florence, me réveillèrent de mes tristes pensées. On se remit à chanter ensemble le BA BA, d'autres idées remplacèrent les anciennes, et le soir seulement, en retrouvant ma femme toute rieuse et les yeux rouges, assise près du berceau de l'enfant, je me rappelais le brave homme qui nous avait tant aimés.

Il fallut des mois pour adoucir notre douleur; mais sur la terre rien n'est éternel, et le souvenir des honnêtes gens ne vous laisse à la fin que l'espérance de les revoir et de les aimer encore dans un séjour meilleur.

C'est au commencement de cet hiver que Jean et Jacques Rantzau m'envoyèrent leurs enfants : Georges et Louise. Ils avaient à peu près le même âge, de six à sept ans. Louise, la fille de Jean, venait de perdre sa mère, ce qui rendait ma tâche plus grave et plus touchante. Elle était grande, légère, avec de beaux yeux bleus et doux, et des cheveux blonds en abondance. Quant elle allait, dans son petit manteau toujours bien propre, la tête haute, regardant à droite et à gauche, on aurait dit un

de ces jolis faons de biche qui traversent quelquefois la vallée aussi vite que le vent.

Georges, son cousin, le fils de Jacques, avait le teint pâle et le grand nez crochu des Rantzau, leurs cheveux bruns crépus et leur large menton carré. L'obstination de la famille était peinte dans ses yeux : ce qu'il voulait, il le voulait bien! Mais l'esprit de la cousine lui manquait; elle avait toujours avec lui le dernier mot et le regardait par-dessus l'épaule d'un petit air de hauteur.

Je mis ces deux enfants, Louise avec les petites filles et Georges avec les garçons, séparés les uns des autres par une barrière en bois; et je suis bien forcé de le dire, au milieu de ces pauvres et de ces pauvrettes, dont les guenilles humides fumaient tout l'hiver autour d'un grand poêle de fonte, on les aurait crus d'une autre espèce. Ah! que la misère est une triste chose et qu'elle rabaisse les malheureux! Je ne parle pas seulement du teint rose, de l'air confiant que la souffrance et les privations leur font perdre si vite, je parle aussi de l'esprit. Mon Dieu, n'est-ce pas tout simple? Les enfants du bûcheron, du sègare, du fleuriste, que voient-ils, qu'entendent-ils en rentrant dans la hutte à la nuit? Ils voient les pauvres parents assis autour d'un tas de pommes de terre et d'un pot de lait caillé, le dos courbé, les bras tombant à force de fatigue, la tête penchée et les cheveux collés par la sueur sur leur figure, n'ayant plus même le courage de penser. Quelques mois sur la coupe, sur le chemin de schilte, sur la neige qui tombe et rend la descente dangereuse, sur Pierre ou Paul qui viennent d'être écrasés, voilà tout... Si le dimanche on n'entendait pas M. le curé parler de Dieu, de la vie éternelle, des devoirs du chrétien, on ne connaîtrait que le froid, la fatigue et la faim.

(La suite à demain)

LETON DU JOURNAL DE LYON

21 Mars 1873

LES DEUX FRÈRES

PAR ERCKMANN-CHATRIAN

Alors je redescendais lentement la côte, regardant aux nouvelles plantes que j'avais découvertes, aux nouveaux insectes que j'avais trouvés, non d'après la science, je n'avais pas le courage de savoir ni de livres pour cela, mais par moi-même, dans les familles de plantes et les appelaient du pays.

Le beau-père, qui m'attendait sur la porte, me voyant revenir à la nuit close, s'écria :

« Vous êtes en retard, Florence; Marie-Anne n'est plus debout depuis une heure, la soupe ne se refroidit pas. »

— Monsieur Labadie, lui disais-je, que cherchez-vous? On trouve tant de belles choses dans vos montagnes!... C'est une vraie bénédiction.

— Allons, montons, montons! » faisait-il d'un bon cœur.

— La femme était la souriante. On soupait;

C'est au milieu de ces études et de ces tra-

COURRIER DE PARIS

19 mars 1873.

Les sentiments provoqués par l'attitude de l'Assemblée l'autre jour n'attendent pas à s'effacer. Au contraire, et il faut noter, à l'appui de mon dire, l'article de tête du Figaro de ce matin, où MM. de Villemessant et Xavier Eyraud déclarent, comme on le sait, que la République, que leurs amis de la droite ont fait une lourde faute. Seulement le Figaro donne à cette déclaration une forme solennelle qui ne lui va guère. Il rappelle un peu, dans son affectation de franchise, le fameux dussé-je être accusé de Lesueur, ou la risible indépendance de ce commandant de l'ex-101^e qui, consulté par son général sur l'accolade des pantalons de la troupe, répondait avec la loyauté d'un soldat qui sait mal farder la voyauté, qu'il n'aurait positivement les pantalons rouges.

Nous avons eu hier la caudé de la querelle de la voile. M. de Kerdrel a cherché querelle à M. Pelletan et à la gauche sur leur amour de fraîche date pour le président. M. Pelletan a répondu de son mieux, et, en somme, n'avait rien à répondre, parce que, lui comme M. de Kerdrel, et M. de Kerdrel comme lui, ne peuvent avoir de sympathies politiques que pour qui défend leurs idées. Après quoi, M. Jules Simon est venu faire le sacrifice de la commission permanente du conseil supérieur de l'insurrection publique, votée dernièrement.

Cette commission devait être un comité de surveillance entre les mains de la droite; mais, le ministre ayant prouvé que la commission proposée par la droite était impossible, celle-ci n'en veut plus. Soit! dit M. Jules Simon. L'Assemblée me l'a donnée; elle me l'ôte; je n'y vois point d'inconvénient. Enfin, l'on a remis la discussion de l'interpellation Tirard, pour que M. Thiers, encore fatigué maintenant, pût s'y trouver. M. Dahirel ne voulait pas de cet ajournement qu'il impose le président? Ah! ces messieurs ne sont pas tendres, et M. Thiers a de la chance de ne pas être entre leurs mains.

De son côté, le gouvernement, si je ne me trompe, est parfaitement fixé sur la nécessité de la dissolution au départ des Prussiens; il veut seulement faire son possible pour amener la chose en douceur. Vous savez ce que j'en pense. Cela se fera parce qu'il le faut, mais la douceur n'y sera pour rien.

Paris-Journal reprendra demain, dit-on, sa place sur la voie publique. Les mesures seraient maintenues en ce qui concerne l'espérance et l'Assemblée. On ne sait rien de certain encore sur ce que le journal de Castellane fera de son interpellation. On s'attendait à la voir retirer, mais elle ne l'est pas jusqu'à présent.

On a remarqué l'autre jour l'absence de M. Gambetta parmi les personnes qui se sont fait inscrire à la présidence, quoique ses amis de l'extrême gauche y soient presque tous allés. M. Thiers aurait été assez sensible à ce manque d'égards, après tous ceux qu'il a eus en plusieurs circonstances pour le jeune député.

La nouvelle de l'évacuation a donné lieu à quelques petits évènements ou incidents fâcheux dans les départements occupés vis-à-vis des troupes d'occupation. Occupés vis-à-vis des troupes d'occupation, ce sont les Allemands, des chansons et des fanfaronades d'estaminet se seraient produits sous leurs yeux, et même quelques officiers auraient été houscités. Il faut dire, du reste, les choses comme elles sont.

D'après une dépêche de M. de Saint-Vallier, l'autorité prussienne n'a pas pris mal le cas. Elle a compris un moment d'effervescence, et n'y donnera pas suite, à condition qu'il ne se renouvelle pas, ce à quoi les municipalités ont dû pourvoir par de nouvelles recommandations à leurs administrés. Quant au texte du traité, il a été lu hier à la Chambre par M. de Rémusat, la commission nommée au plus vite l'examina à l'heure qu'il est, et le rapport, ainsi que la ratification, n'est plus sans doute que l'affaire de quelques jours. MM. Thiers et de Rémusat, membres de l'Académie française, ont été ou vont être complimentés par elle à ce sujet.

Vous avez vu la réponse faite par notre ministre des affaires étrangères à M. Castelar, ministre d'Etat de la République espagnole. Le gouvernement continue à recevoir de la péninsule des nouvelles qui le satisfont d'autant plus qu'elles le surprennent un peu. Les carlistes ont été froités (suppression d'un familier de la présidence).

D'autre part, l'ordre se maintient, un peu sur la pointe d'une aiguille; mais il se maintient, grâce à la sagesse et à la fermeté du pouvoir, grâce aussi à ce courant d'esprit politique qui finira peut-être par pénétrer les républicains des races latines. Il n'est pas question de dissensions dans le ministère madrilène, comme le Soir avait cru pouvoir l'annoncer l'autre jour.

Hier, pendant que je vous écrivais, M. Thiers était à deux pas de moi à l'hôtel des ventes. Personne ne s'en doutait, et les reporters parisiens qui le savaient parti de Versailles, couraient après lui de l'Élysée aux affaires étrangères, puis à l'ambassade de Prusse, et enfin à son hôtel de la place Saint-Georges, où l'on avait dit qu'il était rue Drouot, à l'exposition des tableaux de M. Wilson, le député, qui serait vendus après-demain.

a demandé quelque chose qu'elle pût jouer dans son pays. Elle a été exaucée, a prononcé Andrea dans toute la grande république, avec une troupe à elle; et c'est cette drôlerie qui vient de nous être rendue, agrémentée de quelques bons mots à l'usage du public parisien.

J'ai oublié de vous signaler la distribution du projet de loi présenté par le gouvernement pour la réorganisation de l'armée active. On reconnaît la main de M. Thiers dans l'exposé des motifs.

Voici, en deux mots, le résumé des articles: Quatre armées, composée chacune de trois corps d'armée (emplacements respectifs fixés par décret présidentiel.) Dans chaque corps d'armée, trois divisions d'infanterie, trois régiments de cavalerie, une proportion convenable de génie et d'artillerie (3 à 4 pièces par 1,000 hommes.) La division d'infanterie comprend 4 régiments et 2 bataillons actifs en 3 bataillons, et 1 bataillon de dépôt de 4 compagnies. Grandes réserves d'artillerie et de cavalerie.

Le résultat de la 144 régiments d'infanterie (tuques et zouaves compris), dont 10 à créer; 36 bataillons de chasseurs, dont 6 à créer; 75 régiments de cavalerie, dont 13 à créer; 4 régiments d'artillerie, dont 12 à créer; 4 régiments de génie, dont 1 à créer. Puis de nombreux services accessoires.

Le Trésor a déjà de côté pour faire face à ces échéances environ trois cents millions en numéraire et traites sur l'Allemagne. D'autre part, les versements mensuels sur l'emprunt pendant ces six mois assurent une rentrée de plus de 640 millions.

Tout cela pour un coût de 60 à 70 millions, la Banque offre un prêt de 300 millions et les grandes sociétés financières autant! On voit qu'il n'y aura absolument aucun besoin de faire un nouvel appel de fonds de nature à troubler le marché financier.

Les journaux monarchistes qui ont été très embarrassés pour expliquer pourquoi messieurs de la droite manquaient de gratitude et de patriotisme, commencent à déclarer que la majorité a commis une lourde faute qui pourra lui coûter cher aux élections prochaines.

Le Figaro de ce matin contient un article signé de Villemessant et Xavier Eyraud, et ils reprochent très vertement ce manque de tact et de politique aux monarchistes.

Bien peu de nouvelles, aujourd'hui. L'autorisation de vente sur la voie publique n'a pas encore été rendue à Paris-Journal, on croit que ce sera pour demain.

Je vous ai annoncé hier que le deuxième volume sur l'enquête du 4 septembre allait paraître le 20 courant. J'ai omis de vous dire que ce volume contiendrait les dépositions de MM. Spuller, de Chandorcy, etc., des chefs de cabinets et de services. Le troisième volume contiendra essentiellement les dépositions militaires.

Le vice-amiral Saissat vient de déposer un projet de fortifications de nos côtes; ce projet, de même que celui de M. de Vandier, va être renvoyé à la commission de réorganisation de l'armée.

A propos de cette commission, elle n'est pas favorable au projet de M. Thiers, et il rencontre une grande opposition, surtout sur l'organisation du corps d'armée, que M. Thiers voudrait de trois divisions, soit 50,000 hommes, tandis que tous les officiers, s'appuyant sur le dire de Napoléon I^{er}, prétendent que deux divisions suffisent.

Un autre point de discussion vive sera l'organisation de nouveaux régiments. Pour les nouveaux régiments d'infanterie, il n'y aura pas d'opposition, les cadres d'officiers étant plus que pleins et beaucoup d'officiers étant à la suite; mais pour les régiments d'artillerie et de cavalerie, il paraît que l'on manque déjà d'officiers dans les régiments actuels, par conséquent il s'en trouvera difficilement pour les régiments à créer.

tion qui se chiffre par un passif de 760 millions et un actif de 640 millions. On portera la différence à la dette flottante.

La commission relative à la reconstruction de la colonne Vendôme s'est réunie aujourd'hui.

On s'étonne généralement de l'accueil fait par la Bourse au traité d'évacuation: aucune de nos valeurs n'a monté.

Il faut attribuer surtout cette attitude à la crainte des financiers que le paiement anticipé ne nécessite un nouvel emprunt.

C'est là une erreur contre laquelle il est important de réagir énergiquement, et voici, à ce sujet, des renseignements dont je suis en mesure de vous garantir l'authenticité.

La seconde moitié du quatrième milliard est tout entière réalisée ou endossée par les banquiers allemands, et par conséquent il n'y a pas lieu de s'en occuper.

Le paiement du dernier milliard, payable de juin à septembre, peut seul inquiéter les financiers.

Or, voici les mesures prises par le gouvernement pour que ce paiement se fasse sans secousses.

Le Trésor a déjà de côté pour faire face à ces échéances environ trois cents millions en numéraire et traites sur l'Allemagne.

D'autre part, les versements mensuels sur l'emprunt pendant ces six mois assurent une rentrée de plus de 640 millions.

Tout cela pour un coût de 60 à 70 millions, la Banque offre un prêt de 300 millions et les grandes sociétés financières autant!

On voit qu'il n'y aura absolument aucun besoin de faire un nouvel appel de fonds de nature à troubler le marché financier.

Les journaux monarchistes qui ont été très embarrassés pour expliquer pourquoi messieurs de la droite manquaient de gratitude et de patriotisme, commencent à déclarer que la majorité a commis une lourde faute qui pourra lui coûter cher aux élections prochaines.

troupes allemandes. C'est un dernier sacrifice que nous demandons à cette patriote cité qui se déboulera sans regret, nous n'en doutons pas, pour la cause commune, mais elle ne devra pas à son tour dans la quinze qui suivra le 5 septembre, jour où nous aurons évacué la totalité de nos départements. A cette date, messieurs, notre rançon sera complètement payée, notre territoire complètement libre et la France sera rentrée en possession d'elle-même.

C'est là tout le traité que nous venons soumettre à l'approbation de l'Assemblée nationale. Il ne contient d'ailleurs que des dispositions de détail et d'exécution qui s'expliquent d'elles-mêmes.

Le président de la République française propose à l'Assemblée nationale le projet de loi suivant, qui lui sera présenté par le ministre des affaires étrangères:

Article unique. — Le président de la République est autorisé à ratifier, et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention conclue à Berlin le 15 mars 1873, entre la France et l'Allemagne.

Par le président de la République, Signé: A. THIERS.

Par le ministre des Affaires étrangères, Signé: RÉMUSAT.

Convention relative au paiement complet de l'indemnité de guerre et à l'entière évacuation du territoire français.

Volonté régler définitivement le paiement complet de l'indemnité de guerre stipulée par les traités de paix des 20 février et 10 mai 1871, ainsi que l'évacuation du territoire français qui en doit être la suite, les sous-signés, M. le vicomte Armand-Elie de Gontaut-Biron, membre de l'Assemblée nationale, ambassadeur de France près S. M. l'empereur d'Allemagne, muni des pouvoirs de M. le président de la République française, et le prince Othon de Bismarck, chancelier de l'empire germanique, muni des pouvoirs de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, sont convenus de ce qui suit:

Art. 1^{er}. — La somme de 3 milliards ayant été acquittée sur les 5 milliards de l'indemnité de guerre stipulée par le traité de paix du 10 mai 1871, et celle de 1,500 millions restant seule à solder sur les deux derniers milliards, la France s'engage à payer, d'ici au 10 mai 1873, les 500 millions restant dus sur le quatrième milliard, échéant seulement au 1^{er} mars 1874, en vertu de la convention du 29 juin 1872.

Les paiements partiels ne seront pas de moins de 100 millions; ils devront être annoncés au gouvernement allemand au moins un mois avant le versement de chaque somme.

Le milliard de francs échéant, en vertu de la présente convention, le 1^{er} mars 1875, sera payé par la France en quatre termes, chacun de 250 millions de francs, les 5 juin, 5 juillet, 5 août et 5 septembre 1873; en même temps que le paiement du dernier terme, la France acquittera, entre les mains du gouvernement allemand, les intérêts échus à partir du 2 mars 1873.

Art. 2. — Les dispositions du troisième alinéa de l'article 7 du traité de paix du 10 mai 1871, ainsi que celles des protocoles séparés du 12 octobre 1871, demeurent applicables pour tous les paiements qui auront lieu en vertu de l'article de la présente convention.

Art. 3. — S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, s'engage à donner à ses troupes les ordres nécessaires pour que l'arrondissement de Belfort et les quatre départements des Ardennes, des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, à l'exception de la place de Verdun, soient évacués complètement dans un délai de quatre semaines à partir du 5 juillet.

La mission de M. Ozenne à Rome, dit le *Monteur universel*, rencontre de très-grands difficultés. Jusqu'à ces derniers jours, l'envoyé français n'avait pas encore été reçu officiellement par le ministre des affaires étrangères d'Italie, et on croit savoir que le gouvernement italien persiste à n'engager aucune négociation avant la ratification par l'Assemblée nationale des traités conclus avec l'Angleterre et la Belgique.

De son côté, le ministre du commerce, M. Teisserenc de Bort, demande à être relevé de ses fonctions.

Paris-Journal annonce que le procès Baize est sur le point d'entrer dans une nouvelle phase.

On a lu, il y a quatre jours, toutes les consignes qui empêchaient de communiquer librement avec le maréchal, et la surveillance subitote ad hoc beaucoup de détendue.

Ce subitote ad hoc de régime semble donner raison à ceux qui prétendent que le rapport du général Rivière décharge complètement le commandant en chef de l'armée du Rhin des deux principaux accusateurs qui pesaient sur lui: la marche vers le nord et la livraison des drapaux.

Dans ce cas, les conclusions du général Pourcet, commissaire du gouvernement, pourraient être aujourd'hui interprétées dans le sens d'une ordonnance de non-lieu.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, a été reçu hier par le président de la République.

Le tribunal correctionnel de Paris vient de condamner à deux mois d'emprisonnement le nommé Froment, convaincu d'avoir volé, pendant la Commune, différents objets qui appartenaient à M^{me} la comtesse de Castiglione et parmi lesquels se trouvaient, a-t-on dit, certains papiers d'État confiés par Napoléon III à la comtesse, au début de la guerre.

Verdun, qui a su tenir l'ennemi éloigné de ses murs jusqu'à ce qu'il ait constaté que la place ne pouvait plus matériellement résister; Verdun, qui, tout en capitulant, a conservé ses armes à la France, et dont les canons sont encore, sur les remparts, occupés par les habitants sur les positions occupées par l'ennemi pendant le siège; Verdun sans se soumettre aux pénibles nécessités que lui impose la situation et conserver la dignité que le devoir commande.

Voici l'adresse des habitants: A Monsieur le président de la République. De la ville de Verdun, évacué de toutes les parties de la France, s'élève un cri de reconnaissance envers le grand citoyen auquel nous devons, à date fixe, la libération du territoire.

Une importante capture vient d'être faite par le service de la sûreté de Paris, c'est celui d'un des plus dangereux bandits de la Commune.

On savait depuis fort longtemps que le nommé Célestin Thivon, officier des *Lascars* de la Villeite, se trouvait à Paris, où il était parvenu à se cacher de façon à déjouer toutes les recherches.

Le journal la *Turquie* nous donne de nouvelles nouvelles du chemin de fer de Jérusalem.

PARIS ET VERSAILLES

Paris, 19 mars. La droite s'apercevra-t-elle enfin de la faute énorme qu'elle a commise lundi? Et l'indignation publique qui a soulevée sa conduite vis-à-vis de M. Thiers, indignation qui est venue de tous côtés, l'a-t-elle fait réfléchir?

Cela est probable, car hier au soir, à la réception de la présidence, un grand nombre de droitières et contre-droitières sont venus présenter leurs hommages et leurs félicitations au président de la République; mais c'est un peu tard, et cette démarche ne justifie jamais l'inqualifiable tenace de la droite dans la mémorable séance de lundi.

Les journaux monarchistes qui ont été très embarrassés pour expliquer pourquoi messieurs de la droite manquaient de gratitude et de patriotisme, commencent à déclarer que la majorité a commis une lourde faute qui pourra lui coûter cher aux élections prochaines.

Le Figaro de ce matin contient un article signé de Villemessant et Xavier Eyraud, et ils reprochent très vertement ce manque de tact et de politique aux monarchistes.

Bien peu de nouvelles, aujourd'hui. L'autorisation de vente sur la voie publique n'a pas encore été rendue à Paris-Journal, on croit que ce sera pour demain.

Je vous ai annoncé hier que le deuxième volume sur l'enquête du 4 septembre allait paraître le 20 courant. J'ai omis de vous dire que ce volume contiendrait les dépositions de MM. Spuller, de Chandorcy, etc., des chefs de cabinets et de services. Le troisième volume contiendra essentiellement les dépositions militaires.

Le vice-amiral Saissat vient de déposer un projet de fortifications de nos côtes; ce projet, de même que celui de M. de Vandier, va être renvoyé à la commission de réorganisation de l'armée.

A propos de cette commission, elle n'est pas favorable au projet de M. Thiers, et il rencontre une grande opposition, surtout sur l'organisation du corps d'armée, que M. Thiers voudrait de trois divisions, soit 50,000 hommes, tandis que tous les officiers, s'appuyant sur le dire de Napoléon I^{er}, prétendent que deux divisions suffisent.

Un autre point de discussion vive sera l'organisation de nouveaux régiments. Pour les nouveaux régiments d'infanterie, il n'y aura pas d'opposition, les cadres d'officiers étant plus que pleins et beaucoup d'officiers étant à la suite; mais pour les régiments d'artillerie et de cavalerie, il paraît que l'on manque déjà d'officiers dans les régiments actuels, par conséquent il s'en trouvera difficilement pour les régiments à créer.

Les journaux monarchistes qui ont été très embarrassés pour expliquer pourquoi messieurs de la droite manquaient de gratitude et de patriotisme, commencent à déclarer que la majorité a commis une lourde faute qui pourra lui coûter cher aux élections prochaines.

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, a été reçu hier par le président de la République.

Le tribunal correctionnel de Paris vient de condamner à deux mois d'emprisonnement le nommé Froment, convaincu d'avoir volé, pendant la Commune, différents objets qui appartenaient à M^{me} la comtesse de Castiglione et parmi lesquels se trouvaient, a-t-on dit, certains papiers d'État confiés par Napoléon III à la comtesse, au début de la guerre.

Verdun, qui a su tenir l'ennemi éloigné de ses murs jusqu'à ce qu'il ait constaté que la place ne pouvait plus matériellement résister; Verdun, qui, tout en capitulant, a conservé ses armes à la France, et dont les canons sont encore, sur les remparts, occupés par les habitants sur les positions occupées par l'ennemi pendant le siège; Verdun sans se soumettre aux pénibles nécessités que lui impose la situation et conserver la dignité que le devoir commande.

Voici l'adresse des habitants: A Monsieur le président de la République. De la ville de Verdun, évacué de toutes les parties de la France, s'élève un cri de reconnaissance envers le grand citoyen auquel nous devons, à date fixe, la libération du territoire.

Une importante capture vient d'être faite par le service de la sûreté de Paris, c'est celui d'un des plus dangereux bandits de la Commune.

On savait depuis fort longtemps que le nommé Célestin Thivon, officier des *Lascars* de la Villeite, se trouvait à Paris, où il était parvenu à se cacher de façon à déjouer toutes les recherches.

Le journal la *Turquie* nous donne de nouvelles nouvelles du chemin de fer de Jérusalem.

Les études sont terminées. Déjà la piste est tracée sur le terrain, au moyen de longues paces de 50 mètres dans les alignements. On en compte encore dans les courbes. Les points sont numérotés par kilomètres, hectomètres, mètres.

Le tracé passe dans la plaine, entre Ramleh, remonte la vallée de Mousa et aboutit au nord pour se frayer un chemin dans les deux mamelons dits « Samouh » et « Jib »; et ensuite, se repliant sur le tombeau des Juifs, puis le tombeau de Rois, et aboutit à Jérusalem. La station de portes de Damas et de Jaffa. La station de la place placée entre la colline de Jérusalem et le mont de la croix, sur un ex-cimetière non loin de l'église du *Signe-Épouvanté*.

Un parti de rambleurs, et plusieurs autres, ont été arrêtés par les agents de la sûreté. Ils ont été envoyés au dépôt. On a saisi une grande quantité de poudre et de munitions. On a aussi saisi une grande quantité de munitions.

Le tracé passe dans la plaine, entre Ramleh, remonte la vallée de Mousa et aboutit au nord pour se frayer un chemin dans les deux mamelons dits « Samouh » et « Jib »; et ensuite, se repliant sur le tombeau des Juifs, puis le tombeau de Rois, et aboutit à Jérusalem. La station de portes de Damas et de Jaffa. La station de la place placée entre la colline de Jérusalem et le mont de la croix, sur un ex-cimetière non loin de l'église du *Signe-Épouvanté*.

Un parti de rambleurs, et plusieurs autres, ont été arrêtés par les agents de la sûreté. Ils ont été envoyés au dépôt. On a saisi une grande quantité de poudre et de munitions. On a aussi saisi une grande quantité de munitions.

Le tracé passe dans la plaine, entre Ramleh, remonte la vallée de Mousa et aboutit au nord pour se frayer un chemin dans les deux mamelons dits « Samouh » et « Jib »; et ensuite, se repliant sur le tombeau des Juifs, puis le tombeau de Rois, et aboutit à Jérusalem. La station de portes de Damas et de Jaffa. La station de la place placée entre la colline de Jérusalem et le mont de la croix, sur un ex-cimetière non loin de l'église du *Signe-Épouvanté*.

nes du jacobinisme et de l'athéisme qui, à l'époque de la première Révolution et de la Commune, ont cru pouvoir supplanter l'Église et l'assassiner.

L'œuvre à recommencer l'union de l'Église de France dans les limites assignées à celle-ci par le mandat providentiel. Il ne reconnaît d'autre Église que celle fondée sur le christianisme.

Dans sa péroraison, le Père Hyacinthe déclare qu'il continuera ses conférences sur l'Église de France, qu'il a déjà appelé dans ces but par ses conférences.

Le 18 mars n'est pas seulement un anniversaire français, mais il est encore le double anniversaire de la Commune de Paris et de l'insurrection de la ville de Berlin. Deux fêtes séparées, mais qui, dans cette année dans les quartiers excentrés de Berlin. Dans la ville même, le parti libéral a organisé une réunion dans le théâtre de M. Duncker, député, et a prononcé le discours de M. Waldeck, le grand-père de la constitution prussienne. Nous n'avons pas encore dit ce que nous aurons demain comment tout s'est passé.

A propos du 18 mars, le correspondant de l'agence *Reuter* nous envoie de Berlin quelques détails très intéressants et très curieux sur la situation de Berlin en 1848.

Les délégués des provinces rhénanes venus à Berlin le 13, avaient exposé au programme libéral et réclamé une série de concessions. Le roi céda, un ministre fut constitué le lendemain et l'après-midi du 18, la foule se porta en masse au palais pour acclamer le roi et le reconnaître.

Elle se heurta contre un régiment de gendarmes campés sur la place appelée *Zoo* et qu'on avait fait venir pour protéger le roi. Les soldats repoussèrent les gendarmes d'abord avec douceur, puis avec brutalité, coup de feu partit, on ignora, encore de quel côté. Des meneurs crièrent: « On tire sur le peuple », et ce cri se répandit dans la foule. Des ouvriers mécontents surtout, les coups d'habitants s'armèrent, et une véritable émeute, le soir et pendant la nuit, tua les soldats et les habitants. Il y eut de nombreux morts parmi les civils; le chiffre des vaincus dans les rangs de la troupe n'a jamais été établi. Le roi, effrayé, fit offrir l'évacuation de toutes les forces militaires qui occupaient la ville, et, à cette condition, la bataille cessait.

Il ne restait plus qu'une lutte entre les cours et les pièces du château, quand le lendemain la foule choisit six des cadavres les plus atroces mutilés et les transporta sur des brancards jusques sous les fenêtres du roi. On leur appela par des cris furieux Guillaume IV, et le corps de ses dévoués vint sous ses cadavres. Le jour même il partit pour Potsdam, confiant à la garde nationale le soin de la tranquillité publique. Les timides de l'insurrection furent enlevés, un parc appelé *Friedrichshagen*, au nord de la ville, et chaque année, le 18 mars, les vieux démocrates vont déposer des couronnes sur leur tombeau.

La grève des ouvriers typographes allemands en Allemagne, mais elle n'a pas encore été terminée.

Sur les 2,000 ouvriers typographes de Berlin, 1,200 seulement appartiennent à la Fédération générale, qui compte environ 200 membres (sur 10,000 typographes de l'Empire).

Les membres berlinois envoient chaque semaine 1,000 thalers aux grévistes, qui ont obtenu en un mois un secours de 100,000 francs, envoyé par une association de Berlin. L'opinion publique se montre en général sévère pour les grévistes, dont le salaire relativement considérable et dont les conditions paraissent exagérées.

Pour ne citer qu'un exemple, les typographes de Breslau gagnent en moyenne 38 fr. par semaine. Plusieurs gagnent plus et quelques-uns jusqu'à 60 fr. 50 par semaine. On espère encore que l'entente se fera avec Weimar, où doit prochainement se tenir le congrès de patrons. Ils offriront, par exemple, un salaire minimum de 3 silbergruben (300 times) par mille lettres de l'alphabet.

La Chambre des députés italiens a discuté le projet de loi concernant l'apport de l'Espagne. M. Ferrari a demandé, à cette occasion, des explications sur les rapports établis avec le gouvernement espagnol et la reconnaissance de la République. Le ministre des affaires étrangères a répondu que les circonstances dans lesquelles ce gouvernement espagnol a été établi avec le gouvernement italien, n'ont rien de particulier. L'acceptation de la République par le gouvernement italien, n'a pas engagé la politique de l'Italie, ni ses rapports avec les autres puissances de l'Europe.

ASSEMBLÉE NATIONALE

séance du 19 mars 1873.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Les ministres sont à leurs bancs.

M. Voisin, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

M. Duhirel. — J'ai vu ce matin à l'officiel une interruption de M. l'amiral Jaurès que je n'ai pas entendue hier, je le prie de bien vouloir me dire en quoi il a vu que je traitais sans façon l'Assemblée nationale, moi surtout qui suis des plus jaloux lorsqu'il s'agit de ses prérogatives.

M. l'amiral Jaurès. — Je me suis servi de cette expression parce qu'il m'a semblé que l'Assemblée ne pouvait dans l'intérêt de sa consécration être soumise à ces interruptions sans façon.

M. Duhirel. — Je ferai remarquer que la police de l'Assemblée appartient seule au président et non pas à M. l'amiral Jaurès.

M. l'amiral Jaurès. — Je prends acte des derniers mots de M. Duhirel et j'espère qu'à l'avenir il interrompra moins souvent. (Bruit qui l'empêche d'être entendu.)

M. de Rémusat dépose un projet de loi relatif au transfert d'un crédit du budget de 1872 au budget de 1873.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion de ce projet de loi portant prorogation des surtaxes à l'octroi de Montmeillant, du projet de loi portant établissement d'une surtaxe sur l'alcool et sur l'absinthe à l'octroi de Darzonnet.

Les deux projets dont il est donné lecture sont adoptés sans discussion.

M. le président. — MM. Rouvier, Arrazat, Cazot et Chancel-Lacour demandent à interpellé le gouvernement sur la situation spéciale faite à divers journaux dans le midi de la France.

M. de Coulaud. — Je prie la Chambre de bien vouloir fixer la discussion de cette interpellation à jeudi en huit.

M. Rouvier. — Je demande la fixation de la discussion à la même date que celle fixée pour l'interpellation Castellane.

L'Assemblée consultée décide que la discussion aura lieu jeudi en huit.

M. Tolain. — Je prie la Chambre de bien vouloir mettre à son ordre du jour de lundi prochain la discussion du projet de loi portant ouverture de crédit pour faciliter le voyage des ouvriers français à l'exposition de Vienne.

Cette fixation est ordonnée.

Conseil supérieur de l'enseignement.

Les articles 3, 4 et 5 ont été donnés lecture sans discussion.

M. Wallon développe une proposition additionnelle au projet de loi portant ouverture de crédit pour faciliter le voyage des ouvriers français à l'exposition de Vienne.

M. Jules Simon explique qu'il n'y a pas lieu d'insérer une semblable disposition dans la loi, les mises à la retraite étant toujours subordonnées à une limite d'âge déterminée par des règlements spéciaux.

M. le ministre insiste très vivement pour que cette disposition déguisée ne soit acceptée et que des congédiés ne soient pas créés, au détriment du progrès des études, au profit des membres du corps enseignant. Si cependant, ajoute l'orateur, on ne se trouve pas convaincu, je ne m'oppose pas à ce que l'on fasse une proposition spéciale sur ce point d'abord soumise au conseil supérieur. Cette question très importante a besoin d'être sérieusement étudiée, mes observations ne tendent donc, on le voit, quant à présent, qu'à un ajournement de cette proposition qui a besoin d'être mieux discutée que dans une troisième délibération.

M. Wallon. — Je demande pardon à M. le ministre de le contredire sur le fond du débat, je n'ai rien dit de nouveau, une inamovibilité même de cet ordre, comme il l'a spirituellement dit, dans la loi actuelle. Je demande simplement la mise en vigueur des règlements et lois existants, le conseil supérieur et principalement de la loi du 19 juin 1853.

M. Jules Simon. — Je le répète, je n'entends pas contester, ni contredire M. Wallon, je lui répète qu'il sera préférable dans l'intérêt de la question qu'elle soit longuement et sérieusement étudiée par le conseil supérieur d'abord et qu'elle soit ensuite présentée à l'Assemblée, s'il y a lieu, toutefois je vous demande de repousser cette disposition additionnelle.

La disposition additionnelle est repoussée à l'unanimité.

L'ensemble du projet mis aux voix par scrutin public est adopté par 537 voix contre 165 sur 642 votants.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi ayant pour objet de régler la condition des déportés à la Nouvelle-Calédonie.

M. d'Haussonville. — Je prie la Chambre de bien vouloir affranchir ce projet des lectures réglementaires et d'en déclarer l'urgence.

M. Brisson. — Nous ne pouvons, mes amis et moi, que nous abstenir dans la discussion à ce jour. Trois mois après la décade de l'Union, nous nous sommes proposés une mesure qui n'est autre que celle-ci. (Approbation.)

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — La parole est à M. Lehoucq.

M. Victor Lefranc. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée le rapport sur le projet de loi relatif à l'annulation de la dette de l'Alsace-Lorraine.

L'Assemblée donne lecture de ce rapport, dans lequel la commission espère que relativement au projet de loi relatif à l'annulation de la dette de l'Alsace-Lorraine, l'Assemblée nationale aura une vive impression sur le projet de loi.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

M. le président. — L'Assemblée a décidé qu'elle se réunira le 20 mars à 9 heures.

CHRONIQUE

La préfecture du Rhône peut se vanter d'avoir donné, avec sa campagne en faveur d'une commission municipale, un fameux branle aux opinions les plus ultra-radicales. Depuis le voyage de M. Brunel à Versailles, ceux qui mènent les élections sont à chercher quels noms les plus excentriques possibles ils proposeront aux électeurs, — pour protester, naturellement !

On commençait à s'apaiser, à devenir sages ! Il a fallu entreprendre une malheureuse et maladroite campagne pour nous faire rentrer dans le gâchis démagogique. Et il était si facile pourtant de ne point procurer cette joie aux ultra-radicaux ! Il suffisait de rester tranquille à la préfecture.

Cette campagne aura en effet pour résultat de pousser à la Chambre et au conseil municipal des hommes qui, certainement, nous feront regretter nos députés et nos édiles actuels.

Déjà le comité central — ou ce qui l'a remplacé — s'agite, se remue, et compte sur une écrasante majorité.

Les listes sont toutes prêtes et l'on cite déjà des noms suffisamment édifiants.

MM. Andrieux, Barodet et autres sont écartés comme trop lièdes ; M. Vallier lui-même n'est pas loin d'être mis en suspicion.

Mais la liste établie cette semaine contient entre autres les noms de M. Cottin et Piron, deux sans oublier MM. Chapitel et Favier.

Et cette liste passera, vous verrez !

Et peut-être on se plaindra à la préfecture, de ces choix singuliers.

Ce sera pourtant le cas de rappeler les fréquents voyages de M. Cantonné et Brunel à Versailles et de chanter avec Joseph Kelm :

Fallaît pas qu'ils y aillent !...

Nous extrayons d'un arrêté ministériel du 13 mars, nommant les membres français du jury international des récompenses pour l'exposition universelle de Vienne, les noms des jurés chargés de l'examen de nos sociétés :

5^{es} GROUPES

Industrie des matières textiles et confections

M. Seydoux (Charles), manufacturier, membre du jury international de 1873.

M. Cordier, député à l'Assemblée nationale, manufacturier, membre du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

M. Demar, membre de la chambre de commerce d'Elbeuf.

M. Dauphinaud, député à l'Assemblée nationale, président de la chambre de commerce de Reims.

M. Nathalis Rondot, délégué de la chambre de commerce de Lyon, président de la section des tissus à la commission des valeurs, membre des jurys internationaux de 1851, 1855 et 1862.

M. Eug. Louvet, négociant en soieries, membre du conseil municipal de la ville de Paris.

M. Carlihan, membre de la chambre de commerce de Paris, membre des jurys internationaux de 1862 et 1867.

M. Aubry, membre de la chambre de commerce de Paris, membre des jurys internationaux de 1851, 1855, 1862 et 1867.

Parmi les commissaires généraux du gouvernement français ayant droit, aux termes de la commission du règlement I et R autrichienne de prendre part aux délibérations de tous les groupes ou de s'y faire représenter, nous citerons :

M. Arlès Dufour fils, membre de la chambre de commerce de Lyon ;

M. Chevavard, peintre d'histoire ;

Et M. Henri Mathieu, ingénieur au chemin de fer du Midi.

Parmi les questions intéressantes qui doivent être soumises ce soir au conseil municipal, nous remarquons :

1^o Les nouvelles taxes d'octroi. — M. Crestin, rapporteur ;

2^o La prorogation du traité signé l'année passée entre la ville et l'Administration de l'Exposition universelle ;

3^o La vente de bronzes provenant de canons non terminés ;

4^o Une demande de crédit en faveur de professeurs de dessin et de cours divers ;

Enfin, 5^o l'acquisition de la collection Guinand.

Les élections municipales de Villefranche ont donné la majorité au parti radical.

M. le prince de Luxembourg (?) a passé hier dans notre ville, se rendant à Paris.

On annonce la mort de M. l'abbé Combalot, le prédicateur dont on se souvient à Lyon.

Il s'est éteint au presbytère de Saint-Roch. Appelé par M. le curé de cette paroisse pour un dernier sacrement, il était tombé gravement malade au bout de la première semaine, atteint par une maladie de cœur arrivée à son maximum de gravité.

M. l'abbé Combalot était âgé de soixante-seize ans ; il était né le 21 août 1798, à Chateaufort (Isère). Il avait été un zélé partisan de Lamennais, dont il avait désavoué plus tard les doctrines. Ce fut lui qui, en 1830, prêcha le carême devant Charles X. M. Combalot était fort connu à Lyon, où ses prédications en 1861 furent très-suivies.

Le ministre de la guerre a fait préparer un nouveau tarif de soldes des corps et des légions de gendarmerie, qui a été approuvé, le 22 février dernier, par M. le président de la République.

Les modifications successives apportées aux diverses allocations déterminées par le tarif de soldes qui fait suite au décret du 18 février 1863, sur l'administration et la comptabilité de la gendarmerie, avaient en effet rendu nécessaire la révision de ce tarif, qui n'est plus en harmonie avec les fixations actuelles.

Le nouveau tarif comprend notamment les augmentations de soldes accordées aux officiers de gendarmerie par la décision impériale du 15 novembre 1865 et la loi du 2 août 1868, et la décision présidentielle du 31 du même mois ; les allocations supplémentaires à faire à la masse d'entretien et de remonte ; les fixations nouvelles de la solde de non-activité et de celle d'absence des officiers.

Ce nouveau tarif est seul appliqué, depuis le 1^{er} janvier 1873, dans les corps et compagnies de gendarmerie.

On commença à disposer à la halle des Cordeliers l'emplacement qui sera donné à Charles Fauter.

Par suite de cette mesure, les bureaux des facteurs à la criée des poissons et de la marée sont supprimés, et la circulation sera libre au milieu de la partie destinée à la vente à la criée.

Les dix bureaux qui vont fonctionner par suite de la décision municipale, seront placés à droite et à gauche de l'entrée de la salle qui donne dans la rue Gentil.

Le tribunal correctionnel, ainsi que nous l'avons annoncé hier, a été saisi des poursuites intentées contre les nommés Rogeiet et Combet pour affiliation à l'internationale.

Deux lettres saisies à Narbonne ont amené l'arrestation de deux prévenus, le 15 janvier. Après plusieurs jours de détention, Combet a été mis en liberté provisoire. Quant à Rogeiet, il a été gardé en prison ; un expert en écriture a reconnu que les deux lettres saisies avaient été écrites par lui. Il persiste néanmoins à soutenir que cela n'est pas vrai, et à toutes les charges relevées par l'instruction il oppose les dénégations les plus absolues. Combet se retranche lui aussi dans le même système de défense. Après l'interrogatoire et les dépositions des témoins MM. de Gourlet et Montaufeu, l'affaire est renvoyée au jeudi 27 mars, sur la demande de M. Guillot, défenseur. Nous rendrons compte des débats, autant que nous pourrons le faire sans nous exposer à tomber nous-mêmes sous l'application de la loi qui punit la publication des circulaires, écrits et documents émanant de l'internationale.

Hier, la première chambre de la cour d'appel de Lyon a émis les lettres de grâce par lesquelles le nommé Rambaud, condamné à mort par la cour d'assises de l'Ain pour incendie suivi de vol, a vu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. L'impétrant a été conduit devant la cour, libre et sans fers, et a entendu la lecture de ces lettres, qui lui a été faite par M. le greffier, en présence du commandant de la gendarmerie de Lyon.

Rambaud a été réintégré dans sa cellule à la maison d'arrêt, en attendant son départ pour Nouméa. (Saut public.)

Qui donc a parlé de la fin des huitres.

Les huitres ne finissent pas, au contraire.

MM. les amateurs, préparez vos citrons. Les huitres vont abonder de nouveau sur le marché français, ou, du reste, elles sont bien moins rares et bien moins chères que l'an dernier.

Le Morning Post annonce qu'un immense banc d'huitres vient d'être découvert entre Fleetwood et Whitehaven : il paraît couvrir 800 milles carrés ; les couches présentent une profondeur de 2 à 3 pieds anglais.

Le mollusque y est large, bien nourri et d'un goût parfait.

On l'exploite déjà, et la France en aura certainement sa part — qu'on lui servira sous le nom d'huitres d'Ostende.

L'Ordre a raconté, récemment, d'après les journaux anglais, l'histoire mystérieuse d'un sollicitor (avoué) qui vint de Jersey à Londres, descendit dans un hôtel respectable, et alla finir sa soirée au théâtre de la reine.

On ne le revit plus : quelques jours après, le maître de l'hôtel reçut une lettre du sollicitor, qui raconte qu'il a été enlevé à onze heures du soir, à la sortie du théâtre, et conduit dans un bouge infect où on le retient prisonnier : il pense être dans une cave voisine de la Tamise, car il entend le bruit des steamers et des locomotives.

Comment a-t-il pu faire parvenir, non-seulement cette lettre, mais d'autres encore à des membres de sa famille ? C'est ce qu'on ne sait pas. Jusqu'ici, les recherches de la police ont été infructueuses.

Cette singulière histoire rappelle celle d'un jeune Russe qui fut, il y a quelques années, saisi et enlevé en plein jour dans la gare d'Enston square, à Londres, et dont on n'a jamais entendu parler depuis.

Mais elle a surtout une analogie frappante avec celle d'un malheureux caporal au 1^{er} régiment de ligne qui, en allant, en 1850, rejoindre son corps à Artières, passa à Lyon, où il resta une journée avec un de ses camarades du 7^o dragons en garnison dans cette ville.

En se quittant le soir, ils se donnèrent rendez-vous le lendemain matin, et c'est alors que le dragon reçut la lettre suivante de son camarade :

« Hier, en te quittant, quatre individus se sont jetés sur moi, m'ont bâillonné et m'ont bandé les yeux, enlevé et placé dans une voiture qui partit aussitôt au galop. Après plus d'une heure, nous nous arrêtons sur la grande route, en face d'une maison isolée.

« Conduit dans une chambre au premier étage, j'y suis enfermé à clef. Les fenêtres, garnies de forts barreaux, rendent toute fuite impossible.

« Ayant trouvé de quoi écrire, très-heureusement, je jette cette lettre par la fenêtre. Peut-être quelque passant la ramassera-t-il, et la fera-t-il parvenir. J'ignore ce qu'on veut faire de moi. »

Le dragon crut d'abord à une mystification ; cependant, il remit la lettre à un officier, qui la transmit à l'autorité.

Des recherches minutieuses furent faites, mais inutilement.

On crut à une défection, et de nouvelles démarches furent tentées, suivant les prescriptions réglementaires, mais avec aussi peu de résultats.

Quatre mois après, des pêcheurs trouvèrent dans le canal de Boazaire, à plus de soixante lieues de Lyon, le cadavre du malheureux caporal qu'on avait étouffé à l'aide d'un mouchoir fortement serré sur sa bouche.

Il était maintenu au fond du canal par une perche fortement arc-boutée sur les bords.

« Que l'histoire du sollicitor et celle du Russe soient des canards, cela est fort possible ; mais quant à celle que nous venons de raconter, nous en pouvons garantir l'authenticité ; elle nous a été racontée par un témoin oculaire, officier supérieur, très-digne de foi, et elle n'est pas moins étrange que les deux autres. »

Quinze jours de beau temps qui permettent de faire les semences dans de bonnes conditions seraient, à notre idée, un puissant auxiliaire pour adoucir ce que les cours actuels peuvent avoir de trop levé dans les denrées ; car, jusqu'à présent, la température ne nous a pas trop gâtés ; la moitié de mars est écoulée, et nous avons eu plus de jours de pluie que de jours de soleil.

Mais que le printemps nous amène un temps à souhait et nous croyons que l'on verrait les cours des blés se détendre et avec eux ceux de la farine ; alors il ne serait plus question d'importer les blés étrangers pour parer à la pénurie des blés indigènes.

Les acheteurs des 4 mois de mai resteraient avec leurs marchandises et auraient alors pour eux les chances d'intempérie qui peuvent ou qui ne peuvent pas se produire au moment de l'épave ou de la floraison des blés.

Nous faisons toujours des réserves à propos de la récolte en terre, au sujet de laquelle, du reste, aucune plainte ne s'élève, quant à présent. Nos blés en terre sont dans des conditions normales de végétation ; ils ne sont pas en avance comme la douceur de la température pourrait le faire supposer ; mais ils ne sont pas en retard non plus.

Tous les goûts sont dans la nature, mais pour peu que le besoin soit la pour aiguillonner le goût, voici une position toute faite qui s'offre aux jeunes filles jusqu'à ce jour abandonnées du ciel et des hommes.

Certains condamnés politiques envoyés à la Nouvelle-Calédonie auraient, paraît-il, manifesté le désir de se marier. Depuis longtemps, l'administration était préoccupée de cette question délicate pour laquelle, on le comprendra, devaient être prises toutes les précautions. En

conséquence, des appels ont été faits, par les soins du ministère de l'intérieur, dans les établissements de bienfaisance et de correction où se trouvent, en grand nombre, des jeunes filles n'ayant subi aucune condamnation, et qui seraient disposées à contracter mariage avec les futurs colons de notre belle possession.

Des avantages qui ne sont pas sans importance pour des jeunes filles, la plupart orphelines et absolument sans ressources, sont faits à celles qui consentent à partir. Leur transport sera fait gratuitement aux frais de l'Etat, et un trousseau d'une valeur de 2,000 francs, leur sera donné en se mettant en ménage.

C'est dans une maison religieuse qu'elles seront recueillies à leur arrivée à la Nouvelle-Calédonie. Leur choix sera scrupuleusement respecté, et celles qui ne croiraient pas pouvoir se faire au climat, du reste excellent, ou à la destination qui leur est réservée, seront, sur leur volonté librement exprimée, rapatriées immédiatement en France.

Table with 2 columns: Item (e.g., Organsins, Trames, Grèges) and Price/Quantity. Includes sub-sections for Avignon and Auzenas.

Table with 2 columns: Item (e.g., Organsins, Trames, Grèges) and Price/Quantity. Includes sub-sections for Auzenas and Valence.

Table with 2 columns: Item (e.g., Organsins, Trames, Grèges) and Price/Quantity. Includes sub-sections for Valence and Auzenas.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 19 mars. Les blés de belles sortes se maintiennent au cours de 34 75 à 33 fr. 75 selon provenance et qualité.

Paris, 19 mars. Les blés ordinaires ne trouvent preneurs au-dessus de 31 50 à 32 fr. et les qualités inférieures se cotent de 29 50 à 31 fr. les 100 kilos.

Liverpool, 19 mars. Cotons. — Au précédent marché les ventes se sont élevées à 10,000 balles.

SPECTACLES DU 20 MARS. GRAND-THÉÂTRE. ROLAND A ROSEVAUX, opéra en 4 actes.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 20 mars. PAR BOULLETS, ING.-OPTICIEN. THERMOMÈTRE, PRESSION, VENT, etc.

SITUATION GÉNÉRALE. Le centre de dépression s'est transporté sur la Suisse, le temps est mauvais sur le nord de l'Europe.

COMPAGNIE DES DOMBES et des Chemins de fer du Sud-Est. La Compagnie a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations que le paiement du coupon n° 7, échéant le 1er avril prochain, sera fait dans les bureaux du Crédit Lyonnais, à raison de :

DENTISTES AMÉRICAINS. 32, rue de Lyon, 32. 2855

OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER OTTOMANS. Tirage du 1er avril. — 50 lots: 800,000 fr. Gros lot: 600,000 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co. boulevard St-Germain, 79, Paris. Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me C. VACHEZ, notaire, quai de Bondy, n. 17. A VENDRE en totalité ou en parties, LE CHATEAU de l'Argentière, situé à Estressin, près Vienne (Isère).

Etude de M. RATTON, huissier à Lyon, rue Lanterne, 29. VENTE MOBILIÈRE du 22 mars 1873. Le samedi vingt-deux mars courant, à dix heures du matin, sur la place Saint-Nizier à Lyon, il sera procédé à la vente au enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers saisis, tels que canapé, glaces cadre doré, poêle, fourneau, table ovale, table carrée, lingerie, chaises, pianos, lithographies, objets différents, commodes, fauteuils, guéridon, peintures à l'huile, etc., etc. 324

DÉPURATIF DU SANG. Le sirop concentré qu'on trouve dans les pharmacies est le plus efficace pour guérir toutes les maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes des humeurs, etc.

A LOUER DE SUITE chemin de Saint-Just à Vaise n° 53, à 15 minutes de la station des Mouches, à Vaise. BELLE CAMPAGNE Composée de 10 pièces, jardin, salle d'ombrage grand clos. S'adresser rue d'Algérie, 18, à M. Clapissou. 304

Belle Campagne à Louer A LA TOUR-DE-LA-BELLE-ALLEMANDE S'adresser au bureau du journal. 213

AVIS. Messieurs les créanciers de la faillite de la Société industrielle, banque de crédit, d'émission, dont le siège principal était à Paris, avec succursale à Lyon, place des Terreaux, qui, dans le but d'éviter des frais désiraient agir collectivement, sont invités à se présenter chez monsieur Pré, agréé au tribunal de commerce, demeurant à Lyon, rue Neuve, 5, de neuf heures à midi, lequel se mettra à leur disposition pour tous renseignements et productions à faire. 116

TARNAVASSI brochure, rue Ferrandière, 6. ROB-SAVARES! DÉPURATIF QU'ON TROUVE DANS LES PHARMACIES POUR LA PURIFICATION DES MALADIES CONTAGIEUSES. Faiblesse des organes. Pertes. Affections catarrhales. Vices du sang. Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout titrage et sont les plus beaux titres de sa renommée à la confiance publique dont il jouit constamment. Expéditions par correspondance. S'adr. à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien, 1er étage, rue PIZAY, 12, au 1er étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

AVIS. Le Budget communal, résumé pratique et méthodique de la législation et de la jurisprudence concernant la préparation et l'application des budgets des communes. Ouvrage indispensable aux maires, adjoints et conseillers municipaux. Par M. A. BRUNEL, secrétaire général de la préfecture du Rhône. En vente chez Meton, Libraire, rue de Lyon, à Lyon, et chez Desrochers, Libraire à Moulins. 323

AVIS. Exposition de Vienne. Les colis destinés à l'exposition de Vienne, prenant la voie d'Italie, sont reçus par les gares de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée avec réduction de 50/0 sur les tarifs généraux et spéciaux en petite vitesse, pourvu que leurs produits ne soient pas inférieurs à 04 centimes par tonne et par kilomètre. Sur les réseaux italiens et autrichiens, la taxe est uniforme à 53 francs, plus 2 francs de droit fixe par tonne, de Medano à Vienne. Nota. — Pour les transports spéciaux, wagons complets, marchandises, demander les tarifs à M. O. MIXAUX, agent de la compagnie de la Haute-Italie et du sud de l'Autriche, 1, rue Auber, à Paris. 312

Crédit Lyonnais Société anonyme: CAPITAL 50 MILLIONS Palais du Commerce — Lyon

Le conseil d'administration du Crédit Lyonnais a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'Assemblée générale annuelle prescrite par l'article 37 des statuts aura lieu le jeudi dix-sept avril 1873 à deux heures de l'après-midi, salle des réunions industrielles, palais du commerce à Lyon.

AVIS. Sur les réseaux italiens et autrichiens, la taxe est uniforme à 53 francs, plus 2 francs de droit fixe par tonne, de Medano à Vienne.

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41 A LOUER en totalité ou en partie UN VASTE LOCAL situé au centre des affaires AYANT 17 CROISÉES DE FAÇADE AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL S'y adresser 41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX Rue Saint-Arnaud, 8. Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires qu'ils sont convoqués: En l'Assemblée générale ordinaire pour entendre le rapport annuel et fixer le dividende de l'exercice 1872 (articles 39, 40, 46 des statuts); En l'Assemblée générale extraordinaire (article 55 des statuts) pour statuer sur diverses modifications aux statuts, notamment sur les articles 6 et 7 (augmentation du capital social). L'Assemblée aura lieu le samedi dix-neuf avril huit cent soixante-treize, à trois heures, au siège social, rue Saint-Arnaud, 8. MM. les Actionnaires propriétaires de 40 actions ou moins, n'ont pas à se présenter, pourvu qu'ils aient fait inscrire leurs titres au siège de la Compagnie quinze jours avant l'Assemblée; une carte d'admission nominative et personnelle leur sera délivrée. (Article 27.) MM. les Actionnaires domiciliés à Lyon ou dans les départements voisins pourront déposer leurs titres chez MM. P. Galliani et Co, 13, rue de Lyon, banquiers de la Compagnie, qui leur délivreront une carte d'admission. Nota. — Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de fixer à vingt-quatre francs le chiffre du dividende de l'exercice mil huit cent soixante-douze. Le Directeur de la Compagnie, G. MARCHANT, 325

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGERIE ET LE LANGUEDOC TRANSPORT DES DÉPÊCHES. Départs directs de Marseille pour: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis. Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone (sans transbordement), tous les mercredis et samedis. Philippeville et Bone, tous les vendredis. Mostaganem, Arzew et Oran, tous les deux semaines, le samedi. Cette, 3 départs par semaine. Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser: Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Canabrière, 54; Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12; Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

COQUELLOUIS ASTHMES SIROP LUCHE. Guérison très prompte à fr. 50 le fl. DÉPÔTS À LYON chez M. DENAUX, pharmacien, rue de la Charité, 52 ET CHEZ M. BARNOUD, pharmacien, 3, rue de Lyon, 3.

Goudron Barnoud LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE. Cette préparation, qui jouit d'une supériorité incontestable sur tous les produits similaires, est journellement prescrite par les médecins dans les affections catarrhales, les inflammations de la vessie et de la matrice, les affections du larynx, les bronchites, etc., comme dépuratif dans toutes les maladies de la peau. Le flacon: 2 fr. La boîte de 24 flacons: 21 fr. Dépôts dans les meilleures pharmacies et à la pharmacie DUBOIS, rue de Lyon, 3, Lyon.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de Lyon. L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorée du sang du bœuf. L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel, bien plus efficace que les préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature, et déjà digérée. L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien sans amener ni fatigue, ni dégoût. L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans l'anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme du sang, enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigrir excessif, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc. AVEC L'HÉMATOSINE le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force. SE TROUVE CHEZ DESNOIX & Co RUE DU TEMPLE, 22, A PARIS ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

BOURSE DE PARIS — Mercredi 19 Mars (de midi à 3 h. 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

BOURSE DE LYON — Jeudi 20 Mars (de 11 h. à midi 1/2). Table with columns: RENTES, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

BULLETIN FINANCIER. Le marché paraît être à la recherche de l'équilibre et on dirait qu'il va le trouver entre 90 et 90.50 pour le 5/0 1872. Lyon, le 19 mars.